

La société de gestion **BMCI Asset Management** porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du FCP **BMCI PREMIUM EQUITY INCOME**, (anciennement appelé **BMCI SELECTION ACTIONS DIVIDENDES**) ont été mises à jour comme suit :

	ANCIENNE DISPOSITION	NOUVELLE DISPOSITION
Dénomination	FCP BMCI SELECTION ACTIONS DIVIDENDES	BMCI Premium Equity Income
Classification	Le FCP BMCI Sélection Actions Dividendes est un Fonds Commun de Placement « Actions ».	Actions.
Objectif de Gestion	L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement avec une prise de risque mesurée qui autorise à moyen terme une rentabilité. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10 % de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.	L'objectif de gestion est de proposer aux souscripteurs un outil de placement qui génère un dividende annuel (somme des dividendes et de coupons détachés durant l'exercice moins les charges) dont le taux de rendement (annuel) est supérieur au rendement moyen du dividende du marché. On entend par rendement moyen du dividende du marché, la somme des rendements de dividendes des titres composant l'indice « Masi flottant » pondérés par leurs poids respectifs dans ledit indice. Le rendement de dividende de chaque titre est égal à la somme de dividendes distribués par chaque titre sur l'année calendaire précédente divisé par le cours du titre à la fin de cette même année.
Stratégie d'investissement	Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le FCP peut être investi à hauteur de 40 % au maximum de ses actifs en titres d'OPCVM.	Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds n'investira ni en titres de FPCT, ni en titres d'OPCC, ni en obligations subordonnées perpétuelles. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10 % de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants : - Actions - Droits d'attribution ou de souscription - Certificats d'investissement - Titres d'OPCVM, - Obligations d'émetteurs publics ou privés - Titres de créances négociables - Dépôts à Terme.
Indice de Référence	MASI (Moroccan All Shares Index)	MASI (Moroccan All Shares Index) tel que publié par la bourse des valeurs de Casablanca.
Souscripteurs concernés	Tous les types de souscripteurs.	Grand public.
Date de commercialisation de l'OPCVM	Dés publication de la Note d'information.	16/10/2009
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire	Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1 ^{er} jour ouvré qui le suit.
Modalités de diffusion de la valeur liquidative	Dans les locaux de BMCI GESTION et dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage et publiée une fois par semaine dans la presse spécialisée.	Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les Centres de BMCI Banque Privée, par voie d'affichage chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1 ^{er} jour qui le suit, et publiée une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.
Méthode de calcul de la valeur liquidative	Les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportées à un OPCVM ou détenus par lui.	Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
Modalités de souscription et de rachat	Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège BMCI GESTION et les agences de la BMCI, du Lundi au Jeudi pendant les horaires d'ouverture des guichets, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).	Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les centres de BMCI Banque Privée, du lundi au jeudi pendant les horaires d'ouverture des guichets, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).
Affectation des résultats	Le résultat net de l'exercice, est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. Les sommes distribuables sont : - entièrement distribuées en une seule fois à deux reprises. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice, un communiqué au niveau de la presse spécialisée sera préalablement publié au plus tard la veille de la date de distribution.	distribution entière. Les sommes distribuables sont entièrement distribuées, en une seule fois ou à deux reprises. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci devra faire l'objet d'un comité composé du Directeur Général de BMCI Asset Management et de l'équipe de gestion, et être actée sur un PV, et devra intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. Pour informer les porteurs de parts, un communiqué au niveau d'un journal d'annonces légales devra être préalablement publié, au plus tard, la veille de la date de distribution. L'entité en charge du suivi de la distribution est la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI », sise au, 26 place des Nations Unies - Casablanca. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode dite des intérêts encaissés.
Commission de souscription	En pourcentage de la valeur liquidative : 0,20 % HT. Dont part acquise au FCP : 0,20 %	0,2 %. Au maximum 0,2 % HT des montants souscrits dont 0,2 % part incompressible acquise au fonds. 0,2
Commission de rachat	En pourcentage de la valeur liquidative : 0,10 % HT. Dont part acquise au FCP : 0,10 %	0,1 %. Au maximum 0,1 % HT des montants rachetés dont 0,1 % part incompressible acquise au fonds. 0,1
Commissaire aux comptes	A.SAAIDI & ASSOCIES , sise au 4 Place Maréchal, Casablanca, représenté par Mr Mohamed HDID Expert Comptable.	PWC MAROC . Représentée par M. Mohamed Rqibate
Cas d'exonération	Les commissions sur les opérations d'aller retour : Une opération d'aller retour est une opération de rachat suivi d'une opération de souscription, portant sur le même nombre de parts et exécutée simultanément à la même valeur liquidative. Les opérations d'aller-retour sont exonérées de commissions. NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »	Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL. Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.
Frais de Gestion	Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois et calculé sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Gestion et ne peuvent dépasser 2 % HT.	2 %, Les frais de gestion sont de 2 % HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT.
Frais Maroclear	3 000 MAD +Selon les conditions en vigueur.	3 600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur.
Frais Commissaire aux comptes	20 000 MAD	15 000 dh ht annuel

Ces changements ont reçu le Visa de l'AMMC en date du 11/12/2020 sous la référence NP°V20205. « Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, ces modifications ouvrent aux porteurs de parts la possibilité de sortie sans frais (exonération de la commission de rachat hors droits acquis), pendant une période de trois mois à compter de la date de publication du présent communiqué de presse. ». Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionné sont mises à disposition, pour consultation, auprès des Centres de Banque Privée de la BMCI et au siège de BMCI Asset Management sise à Casablanca, 25 Bd Al Massira Al Khadra, 2^{ème} étage. Téléphone: 0522 92 69 00 - Fax : 0522 99 03 93 - Site Internet : www.bmci.ma/asset-management.

BMCI ASSET MANAGEMENT - Société Anonyme au Capital de 1 000 000 Dirhams - RC : Casa 70875 - Patente : 33100127 - CNSS : 6675021 - I.F : 01030213 - I.CE : 001536529000035

UN AFFILIÉ DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT



BMCI ASSET MANAGEMENT
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change